

Chambéry, le 21 mai 2025

Cotisations sur salaires  
Cotisations sur Salaires - Employeurs

Votre interlocuteur : Anne-Marie Gamet

Dossier : **980043384 (CS15)**

SAS 2JFC

Objet : Attestation de fourniture des déclarat°

SAS 2JFC

68 RTE DU GROS CHENE

73390 BETTON BETTONET

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après votre attestation<sup>(1)</sup> de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales. Cette attestation est exclusivement destinée à être remise à vos donneurs d'ordre.

Cette attestation est disponible depuis votre espace privé MSA pendant un an à compter de la date d'envoi de ce courrier. Elle est délivrée pour l'ensemble de vos établissements mentionnés pour une durée de validité égale à 6 mois.

#### **D'où viennent les données de cette attestation ? Sont-elles exactes ?**

Ce document a été établi à partir de vos déclarations, il ne préjuge pas de l'exactitude des informations que vous avez déclarées.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre donneur d'ordre. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

w Se connecter à <https://verification-attestations.msa.fr>

w Contacter la MSA Alpes du Nord en transmettant le numéro de sécurité

suivant :

H24CJPJXT8

L'employeur qui bénéficie d'un report de cotisations depuis le 12 mars 2020 dans le cadre des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19 est réputé à jour de ses cotisations. Néanmoins, l'établissement de cette attestation est sans effet sur l'obligation de l'employeur de s'acquitter des cotisations faisant l'objet du report.

../..

### **LA MSA vous accompagne**

Vous trouverez sur le site internet [msa.fr](http://msa.fr) des informations sur vos déclarations et vos attestations. Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos formalités et répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Votre interlocuteur

Anne-Marie Gamet

PJ: Attestation de fourniture des DS V2

Vous avez droit à l'erreur.

**Une erreur dans votre déclaration ?** La loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC) vous offre la possibilité de rectifier une erreur si elle est commise de bonne foi et pour la première fois. La MSA a mis en place un service en ligne dédié, accessible depuis votre espace privé : [monespaceprivé.msa.fr](http://monespaceprivé.msa.fr)

(1) - établie pour l'application de l'article D.8222-5 du code du travail

**Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros hors taxe  
(art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-5 du CRPM)**

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros hors taxe en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

**Code de Sécurité H24CJPJXT8**

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à <https://verification-attestations.msa.fr>
- Contacter la MSA Alpes du Nord

**En votre qualité d'employeur**

DENOMINATION SOCIALE : **SAS 2JFC**

Adresse du siège social : 68 RTE DU GROS CHENE

73390 BETTON BETTONET

N° SIREN : 980043384

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés\*, des contributions à la formation professionnelle et à la taxe d'apprentissage\*\* vous est délivrée :

- pour un effectif de 4 salarié(s) et une masse salariale de 661.61 euros,
- au titre du mois d'octobre de l'année 2024
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés	Numéro SIRET
SAS 2JFC	98004338400018

**Délivrance de l'attestation de déclaration sociale**

Le Directeur Général, soussigné certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés\*, des contributions à la formation professionnelle et à la taxe d'apprentissage\*\* à la date du 21/05/2025.

Cessation activité au 31/12/2024

Fait à Chambéry, le 21/05/2025

Le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole MSA Alpes du Nord ou son délégataire

\*Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au titre des périodes d'emploi à compter du 1er Janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'AGEFIPH.

\*\*Cette attestation concerne également les contributions à la formation professionnelle et à la taxe d'apprentissage au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2022 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'OPCO compétent concernant la contribution à la formation professionnelle et de la DGFIP concernant la contribution à la taxe d'apprentissage.

**La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.**